

L'ÉCOLE PUBLIQUE VA DISPARAITRE

REAGISSONS !

- **Les écoles maternelles et élémentaires n'existeront plus**
= les écoles deviendront des annexes du collège.
- **Disparition des directeurs d'écoles**
= le proviseur du collège sera le seul chef d'établissement public des savoirs fondamentaux
- Création de jardin d'enfants pour les enfants de 3 à 5 ans
= Disparition de l'école maternelle
- Ratio annulé avec une entité plus importante
= fermeture de classe + classe surchargée,
- Évaluation de mise en concurrence des écoles et des enseignants
= émergence d'école de niveau
- Enseignement obligatoire dès 3 ans
= budgétiser les écoles privées au détriment de l'école publique
- Les enseignants ne pourront plus donner leur avis sur les réformes éducatives de l'état
= disparition de la liberté d'expression

Et encore d'autres nouveautés tout aussi néfastes !

**LOI BLANQUER =
ÉCOLE PUBLIQUE CONDAMNÉE
Parents , élus.es , citoyens.nes tous
concernés.es
ENSEMBLE à MENDE
le samedi 30 MARS à 14 h**

